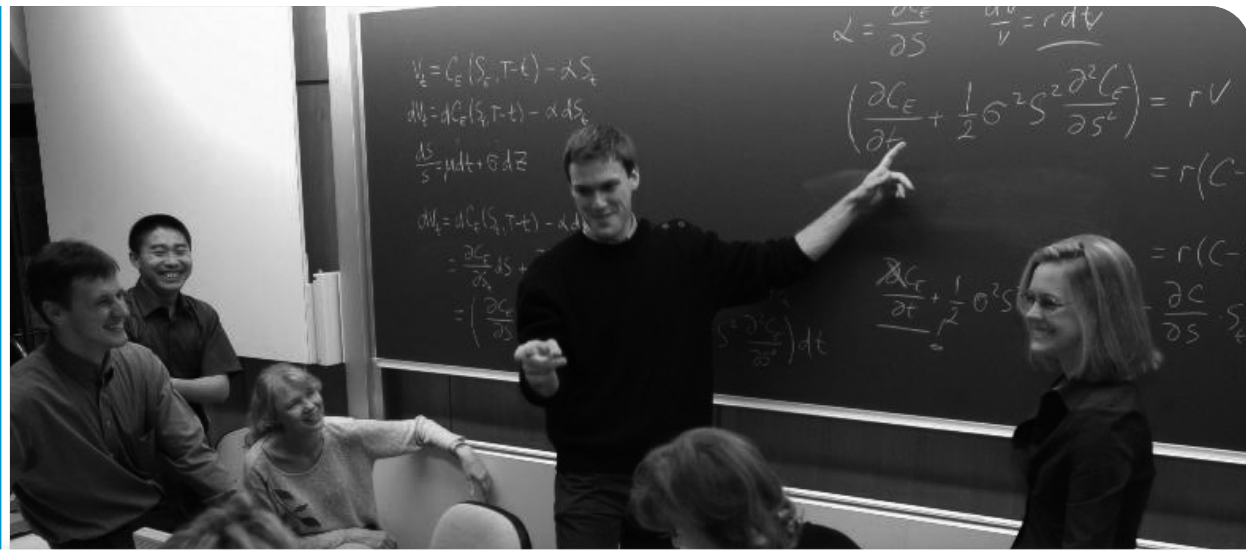


Unil

UNIL | Université de Lausanne



Jérôme Rossier – Nathanaëlle Minard

Commission d'éthique de la recherche à l'UNIL

La Commission d'éthique de la recherche de l'UNIL

- 2018 : la Direction de l'UNIL reçoit le feu vert du Canton pour la création d'une commission d'éthique à l'UNIL
- Janvier 2019 : adoption du règlement de la Commission d'éthique de la recherche de l'UNIL

Commission d'éthique de la recherche de l'UNIL (CER-UNIL)

délègue une partie de ses compétences à

Commission
interdisciplinaire d'éthique
de la recherche de la
Faculté des SSP

Commission
interdisciplinaire d'éthique
de la recherche de HEC

Commission
interdisciplinaire d'éthique
de la recherche de la
Faculté des Lettres

...

La Commission interdisciplinaire d'éthique de la recherche de la Faculté des SSP (CER-SSP)

Missions

- Evaluation des travaux dont **l'objet de recherche concerne des êtres humains et ne relève pas de la compétence de la Commission cantonale d'éthique (CER-VD)**
- Emission d'**attestation de conformité éthique** (parfois requises pour financer, accueillir ou publier une recherche)

Une commission facultaire et interdisciplinaire, composée de deux organes

- **La CER-SSP :**

- un·e président·e (Vice-Doyen·ne à la recherche de la Faculté)
- 4 représentant·e·s des instituts
 - avec doctorat
 - au moins 2 professeur·e·s
- un·e représentant·e du corps intermédiaire
- un·e étudiant·e
- un·e coordinateur/trice (chargé·e de mission à la recherche)

- **Le Bureau :**

- un·e président·e (Vice-Doyen·ne à la recherche de la Faculté)
- un·e coordinateur/trice (chargé·e de mission à la recherche)

Quels projets ?

Tout·e chercheur·e de la Faculté
qui **pratique sa recherche sur ou avec l'être humain et..**

... souhaite faire
valider sa recherche

ou

... doit faire valider sa
recherche **avant le début
du projet** sur demande de
son financeur, de l'institution
qui collabore à sa
recherche, ou de l'éditeur
qui publie ses résultats.

Quelques exemples de situations dans lesquelles la CER-SSP pourra intervenir

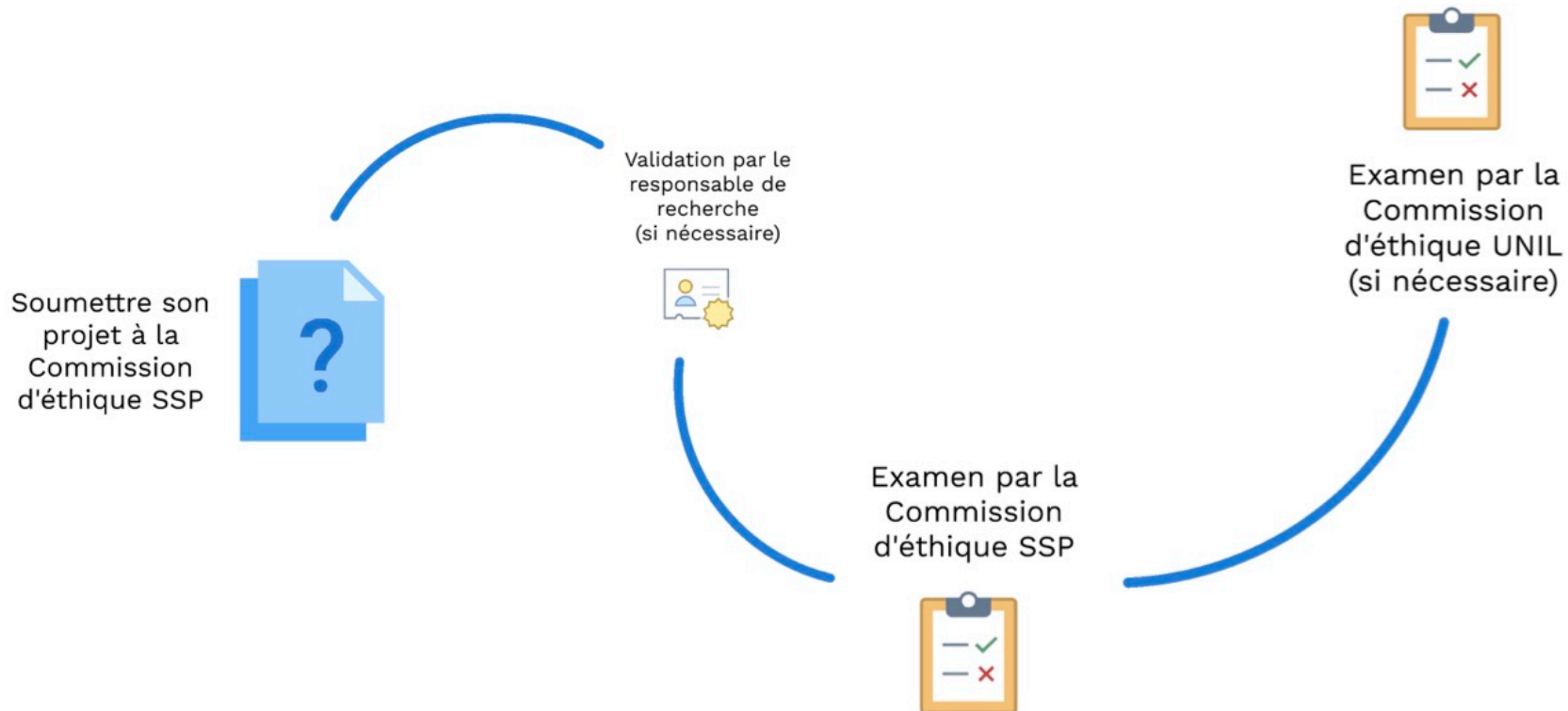
- *Vous anticipez de publier dans une revue qui demande une validation éthique pour publier votre article (attention au planning de recherche et à demander la validation avant que la recherche n'ait lieu).*
- *Vous collaborez avec une institution ou organisme (haute école, association, service hospitalier, etc.) qui exige une validation éthique pour vous donner accès au terrain.*
- *Le financeur de votre projet (actuellement seules l'UE et quelques fondations spécifiques sont concernées) exige une validation éthique pour débloquer le subside. Dans ce cas, une validation par la CER-UNIL sera nécessaire.*
- *Votre projet de recherche soulève des questions d'ordre éthique : travail avec des populations identifiées comme « vulnérables » (enfants ou adolescents), méthodologie (par exemple observation participante sous « couverture »), récolte de données sensibles, terrain complexe (guerre civile, activisme politique, etc.)...*

La CER-SSP n'interviendra pas si...

- ***Vous récoltez ou utilisez des données personnelles liées à la santé physique ou mentale.*** Dans ce cas, il faut vous adresser à la CER-VD. Si vous n'êtes pas sûr·e, le questionnaire en ligne ainsi que les coordinateurs de la CER-SSP et de la CER-UNIL peuvent vous aider à déterminer si votre projet tombe sous la LRH ou non.
- ***Vous demandez une attestation de conformité éthique après la fin de la recherche.***
- *La loi du pays où vous réalisez votre recherche exige que celle-ci soit validée par une commission d'éthique spécifique. Dans ce cas, vous devez vous adresser en premier lieu à la commission compétente identifiée par la loi.*

Ouvrir le lien dans l'image ou cliquer sur <https://prezi.com/view/NbtsuW7CPIWMF7QFf7PT>

PROCESSUS DE VALIDATION



Mise en place de la CER-SSP

- Janvier 2019 : validation du règlement de la CER-UNIL par la Direction
- Printemps 2019 : finalisation du questionnaire en ligne ; formations des coordinateurs
- Mars-Mai 2019 : modification du règlement de Faculté
- Mars-Avril : consultation de la Commission de la Recherche et des bureaux d'Institut sur le projet de règlement de la CER-SSP
- Mai-Juin 2019 : validation du règlement de la CER-SSP par le décanat et le conseil de Faculté
- Juin 2019 : nomination des membres de la CER-SSP
- Octobre 2019 : la CER-SSP est opérationnelle

En résumé

- Une commission interdisciplinaire facultaire **pour évaluer les enjeux éthiques des projets qui n'entrent pas dans le champ de la LRH ;**
- La soumission d'un projet à la CER-SSP demeure **volontaire ;**
- Les projets portés par un· étudiant·e/doctorant·e sont soumis à une validation préalable par leur responsable ;
- La CER-UNIL intervient après préavis de la CER-SSP pour les projets UE, NCCR, de grande ampleur et/ou avec des enjeux éthiques complexes.

Références

- Règlement de la Direction No 1.9. Commission d'éthique de la recherche de l'UNIL
- Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain